

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois
Vendredi 26 janvier 2024 (13 h 00)
En virtuel***

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Vice-Présidence : Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Catherine Liffan, Adjointe exécutive à la direction générale
André Messier, Directeur général adjoint
Sébastien Fillion, Directeur des TI
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs
Erik Tremblay, Directeur des Communications

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

La présidence constate que le quorum est atteint. Il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 26 janvier 2024 à 13h00, qui se tient en virtuel et procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 26 janvier 2024 et
**assentiment sur la correspondance*

24.001 MONICA FERRÉ : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 26 janvier 2024, à 13 heures, soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉ

24.002 YVAN LEBEL : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour) telle que présentée lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024.
ADOPTÉ

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.2 Approche relative à la gouvernance) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (L'éducation en mode virtuel et infrastructure), qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 *Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2023*

24.003 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF adopte le procès-verbal du 24 novembre 2023, tel que présenté lors de la séance régulière du CSF du 26 janvier 2024.
ADOPTÉ

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Rapport de suivis de la Direction générale

M. Ronald Ajavon, Directeur général, présente ses rapports de suivis aux membres du CSF :

- Le rapport trimestriel du premier trimestre 2023-2024,
- Les états financiers du premier trimestre 2023-2024,
- Les orientations budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025.

2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2023-24 :

- Période du 18 novembre 2023 au 16 janvier 2024 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2023-24 au 18 janvier 2024 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

24.004 GUY ROBERGE : Que le CSF reçoive les rapports de suivis de la Direction générale ainsi que les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 26 janvier 2024.

ADOPTÉ

2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance de la proposition N° 3 du Conseil d'école Providence, adoptée en réunion régulière du 28 novembre 2023.

24.005 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF mandate le Comité Gouvernance et Politiques à examiner la requête du Conseil d'école Providence (réunion régulière du 28 novembre 2023) et apporte des recommandations à la table du CSF.

ADOPTÉ

2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 19 janvier 2024 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

24.006 MONICA FERRE : Que la prochaine séance régulière du CSF, qui est prévue le vendredi 22 mars 2024, à 13 heures, se tienne en présentiel.

ADOPTÉ

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

24.007 GISELE RIVARD : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14h12 lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024, en présence de la Direction générale du CÉF.

ADOPTÉ

24.008 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 26 janvier 2024 à 14h22.

ADOPTÉ

Pause santé et reprise à 14 h 29.

24.009 MARIA LEPAGE : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 20 novembre 2023 au 19 janvier 2024, ainsi que le rapport relatif aux dossiers stratégiques, tels que présentés lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024.

ADOPTÉ

2.2.2 Calendrier scolaire 2024-2025

Présentation de M. André Messier, Directeur général adjoint, de l'ébauche du calendrier scolaire 2024-2025.

Après avoir répondu aux questions des conseillers scolaires, M. André Messier est remercié pour le travail consciencieux effectué avec son équipe.

24.010 MONICA FERRE : Que le CSF adopte le calendrier scolaire 2024-2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024.

ADOPTÉ

2.3 Rapports des comités et représentants

2.3.1 Comité stratégique et de négociation

Sans objet.

2.3.2 Comité des finances et de vérification

Le conseiller scolaire, M. Brian LeNouail, présente au CSF les réclamations examinées par ledit comité les 22 novembre 2023 et 24 janvier 2024.

Il informe les membres du CSF de la révision, par ledit comité, du taux kilométrique appliqué par le CÉF lors de l'utilisation d'un véhicule personnel. Il est proposé d'ajuster le taux afin de prendre notamment en considération l'inflation.

24.011 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF entérine les réclamations examinées par le Comité Finances & Vérification les 22 novembre 2023 et 24 janvier 2024, telles que présentées lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024.

ADOPTÉ

24.012 MARIA LEPAGE : Que le CSF entérine la proposition du Comité Finances et Vérification, réuni le 24 janvier 2024, de réviser le taux kilométrique actuel de 0,45 \$/km à 0,54 \$/km, à compter du 1^{er} février 2024 et telle que présentée lors de sa séance régulière du 26 janvier 2024.

1 ABSTENTION

ADOPTÉ

2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Sans objet.

2.3.4 Comité de reconnaissance

Le conseiller scolaire, M. Yvan Lebel, rapporte au CSF les points examinés le 15 décembre 2023 et les intentions qui en découlent.

2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Sans objet.

2.3.6 Comité des ressources humaines

La vice-présidente, Mme Geneviève Binette, partage les discussions et suivis relatifs à la rencontre dudit comité le 15 décembre 2023.

2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

Sans objet.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Sans objet.

2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Sans objet.

2.3.10 Représentant auprès de la table des élus

Sans objet.

24.013 YVAN LABEL : Que le CSF reçoive les rapports des représentants des comités tels que présentés oralement lors de la séance régulière du 26 janvier 2024.

ADOPTÉ

III. **Correspondance

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. Délégations et présentations spéciales

Sans objet.

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

Sans objet.

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 24 novembre 2023

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 24 novembre a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 26 janvier 2024

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 5 février 2024 à midi.

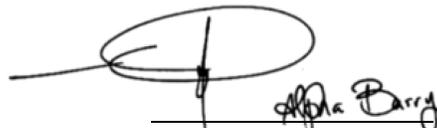
6.3 La prochaine séance

Le vendredi 22 mars 2024, à 13 heures (en présentiel).

6.4 Levée de la séance du 26 janvier 2024

24.014 BRIAN LENOUIL : Que le CSF lève la séance régulière du 26 janvier 2024, en virtuel, à 15 h 01.

ADOPTÉ


Présidence


Secrétaire